

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

13 juin 2024

-----

### **CIRCULATION Et STATIONNEMENT**

**Numéros 26-30 rue Waldeck  
Rousseau**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de déménagement aux numéros 26-30 de la rue  
Waldeck Rousseau, qui sera réalisée par la Société  
ASSISTANCE DEMENAGEMENT – 123 route de Cours –  
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### **A R R E T E**

**ARTICLE 01 :** Du mercredi 03 juillet 2024 au jeudi 04 juillet 2024, la société ASSISTANCE DEMENAGEMENT est autorisée à stationner un camion soit deux places de stationnement au plus près des numéros 26-30 de la rue Waldeck Rousseau pendant le déménagement.

**ARTICLE 02 :** Le stationnement pourra être rétabli, dès l'achèvement du déménagement.

**ARTICLE 03:** La société ASSISTANCE DEMENAGEMENT prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir.

**ARTICLE 04 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 05 :** Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, la société ASSISTANCE DEMENAGEMENT devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du déménagement.

**ARTICLE 06 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

**FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Pour le Maire,  
L'adjoint chargé de la sécurité**

**Michel RENAUD**

